



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-102

**portant habilitation partielle
à l'aide sociale départementale**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

EHPAD Saint Sebastien
873, route de Tours
73200 Albertville

N° Finess : 73 079 000 3

Contact : Carole CHARPINE
☎ 04 79 60 28 30
Mél : carole.charpine@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles, notamment le titre I, la 2ème section du titre II et le titre III du Livre premier relatifs aux dispositions applicables en matière d'aide sociale aux personnes âgées et le Livre III, notamment ses articles L.313-6 à 9, les articles L. 313.13 et suivants, L.342-2, L.342-3-1 et suivants, D. 342-2 et D. 342-3 relatifs à l'hébergement des personnes âgées ;
- VU** Le règlement départemental d'aide sociale adopté par la délibération du 26 janvier 2009, modifié par délibérations des 14 juin 2010, 23 juin 2014, 16 octobre 2015, 17 février 2017, 31 mars 2017, 23 mars 2018, 24 mai 2019, 15 novembre 2019, 26 juin 2020, 20 septembre 2021, 8 octobre 2021, 16 mai 2022, 23 septembre 2022 et le 16 juin 2023 ;
- VU** L'arrêté n° 2017-1436 portant renouvellement de l'autorisation accordée à la SA ORPEA EMEIS pour l'EHPAD Saint Sébastien situé 873 route de Tours 73200 ALBERTVILLE ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD « Saint Sebastien » est de 68 lits d'hébergement permanent et 2 lits d'accueil temporaire.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250225-2024-ETSPA-102-AR
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Numéro Finess	73 079 000 3
Raison sociale	EHPAD Saint Sebastien
Adresse	873 route de Tours 73 200 ALBERVILLE
Catégorie	500 – EHPAD
Capacité globale ESMS	70

Discipline (n° et libellé)	Type d'accueil (n° et libellé)	Clientèle (n° et libellé)	Capacité autorisée
924 – Acc. Personnes âgées	11 – Héberg. Comp. Inter.	711 – P.A. dépendantes	68
657 – Acc. Temporaire PA	11 – Héberg. Comp. Inter.	711 – P.A. dépendantes	2

Article 2 - A compter du 1^{er} janvier 2025, l'EHPAD Saint Sébastien est partiellement habilité à l'aide sociale pour une capacité de 10 personnes maximum.

Article 3 - Les modalités de mise en œuvre de l'habilitation partielle à l'aide sociale sont définies par convention d'habilitation à l'aide sociale.

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Madame la Directrice d'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Conseil départemental de la Savoie,
- affiché dans l'établissement.

26 FEV. 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Pour le Président du Conseil Départemental,
 Par délégation,

Isabelle ROBERT
 Secrétaire générale

CHAMBÉRY, le 25 FEV. 2025

Le Président
 Pour le Président
 La Vice-présidente
 déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
 27300019-20250225-2024-ETSPA-102-AR
 Date de réception préfecture : 25/02/2025